

BATIGERE

**AVENANT N° 4 A L'ACCORD SUR LE PLAN
D'EPARGNE ENTREPRISE AU SEIN DE BATIGERE
DU 28 JUIN 2002**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Les personnes morales composant les 3 UES de BATIGERE :

- UES BATIGERE ;
- UES BATIGERE SERVICES ;
- UES CILGERE,

dont la liste est annexée au présent accord (Annexe 1),

Représentées par M. Nicolas ZITOLI, agissant en qualité de représentant du GIE BATIGERE, ayant reçu mandat à cet effet,

D'UNE PART,

ET,

Les organisations syndicales représentatives du personnel, représentées par :

Pour l'UES BATIGERE :

- Pour la CFE/CGC, M. Michel TESTA, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFDT, Mme Nathalie HIEULLE et M. Jean-Pierre NELH, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFTC, MM. Jean-Claude ROETS et Patrick TOUSSAINT, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour le SNPHLM, M. Laurent L'HOMEL, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE ;
- Pour FO, MM. Eric SAINT-POL et Michel BIENCOURT, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CGT, MM. Alain HEINZ et Christian LAVALLE, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE,

Pour l'UES BATIGERE SERVICES :

- Pour la CFE/CGC, M. Alain TARON, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE SERVICES ;
- Pour la CFDT, Mme Sylvie PARISOT, en qualité de déléguée syndicale de l'UES BATIGERE SERVICES ;
- Pour la CFTC, M. Roland CAMUT, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE SERVICES,

Pour l'UES CILGERE :

- Pour le SNUHAB-CFE/CGC, Mme Marie KINNE, en qualité de déléguée syndicale de l'UES CILGERE ;
- Pour la CFTC, M. Paul OLESZCAK en qualité de délégué syndical de l'UES CILGERE,

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

A la suite de l'intégration au 1^{er} janvier 2005 de BATIGERE CILGERE FORMATION, BATIGERE CILGERE RESSOURCES, BATIGERE RESSOURCES, LOGIVIE et SAVO dans l'UES BATIGERE par avenant à l'accord de formalisation de l'UES BATIGERE et de la signature d'un avenant à l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'UES BATIGERE,

Les signataires du Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE se sont rapprochés afin de prendre acte de la modification du périmètre des structures comprises dans le PEE et ont décidé ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Les personnes morales ayant intégré l'UES BATIGERE au 1^{er} janvier 2005 par avenant à l'accord de formalisation de l'UES BATIGERE sont intégrées dans le périmètre de l'accord de Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE, à savoir :

- BATIGERE CILGERE FORMATION,
- BATIGERE CILGERE RESSOURCES
- BATIGERE RESSOURCES,
- LOGIVIE,
- SAVO.

ARTICLE 2 – PRISE D'EFFET

Les salariés des structures ainsi intégrées bénéficient des dispositions du Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE à compter du 1^{er} janvier 2005.

ARTICLE 3 - DEPOT ET PUBLICITE

Le présent avenant sera déposé en cinq exemplaires à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Moselle, ainsi qu'au Secrétariat greffe du Conseil de Prud'Hommes de METZ.

Fait à Metz, le 10 février 2005

En 21 exemplaires originaux.

Pour les personnes morales composant l'UES BATIGERE, l'UES SERVICES, l'UES CILGERE, Pour les organisations syndicales représentatives du personnel des 3 UES :

M. Nicolas ZITOLI, agissant en qualité de représentant du GIE BATIGERE, ayant reçu mandat à cet effet,

UES BATIGERE :

- CFE/CGC :
M. Michel TESTA
- CFDT :
Mme Nathalie HIEULLE
- M. Jean-Pierre NELH
- CFTC :
M. Jean-Claude ROETS
- M. Patrick TOUSSAINT
- SNPHLM
M. Laurent L'HOMEL
- FO :
M. Eric SAINT-POL
- M. Michel BIENCOURT
- CGT :
M. Alain HEINZ
- M. Christian LAVALLE

UES BATIGERE SERVICES :

- CFE/CGC :
M. Alain TARON
- CFDT :
Mme Sylvie PARISOT
- CFTC :
M. Roland CAMUT

UES CILGERE :

- SNUHAB-CFE/CGC :
Mme Marie KINNE
- CFTC :
M. Paul OLESZCZAK

ANNEXE : Liste des personnes morales dont les personnels composent les 3 UES